

DÉSIGNATION DES MISSIONS, CATÉGORIES DE SERVICES COMMUNS ET NIVEAUX DE DIFFICULTÉ

Les missions diplomatiques sont établies conformément aux dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Désignation des missions, catégories de services communs ainsi que niveaux de difficulté sont des termes utilisés pour décrire les missions à l'étranger.

Désignation des missions

Ambassades : ces bureaux, dirigés par un chef de mission (CDM), sont situés dans les capitales des pays étrangers. En général, ils offrent la gamme complète des services, y compris les services consulaires. Par exemple, le Canada possède une ambassade à Washington et à Tokyo.

Hauts-commissariats : ces bureaux remplissent les mêmes fonctions que les ambassades mais sont situés dans les capitales des pays du Commonwealth. Par exemple, le Canada possède un haut-commissariat à Londres et à Canberra.

Bureaux de programme de l'ambassade ou du haut-commissariat : ces bureaux sont situés dans les capitales. Ils sont propres à un programme (par exemple le programme commercial du MAECD ou d'aide au développement) et relèvent d'une ambassade ou d'un haut-commissariat situé dans un autre pays. Par exemple, le Canada possède un bureau de programme à La Paz, à Managua et à Bratislava.

Bureaux de l'ambassade ou du haut-commissariat : ces bureaux sont situés dans des villes autres que les capitales, dans un pays où il y a une ambassade ou un haut-commissariat du Canada. Ils sont établis pour appuyer le programme commercial du MAECD. Par exemple, il y a un bureau de l'ambassade du Canada à Porto Alegre, à Kolkata et à Johannesburg.

Bureaux de représentation : ce sont des bureaux non diplomatiques situés dans la ville principale d'une entité politique non reconnue. Le bureau commercial du Canada à Taïpei fournit la gamme complète de services, y compris les services consulaires. Pour sa part, le bureau de représentation du Canada à Ramallah offre des services consulaires limités.

Missions multilatérales ou permanentes : ces bureaux diplomatiques sont installés dans les villes où siègent les grandes organisations internationales. Ils ne fournissent pas de services consulaires aux Canadiens, à l'exception de la mission permanente du Canada à Genève. Par exemple, le Canada compte une mission permanente aux Nations Unies à New York, ainsi qu'à l'Organisation des États américains à Washington.

Consulats généraux : il s'agit de bureaux situés dans des grandes villes autres que des capitales. Le chef de mission reçoit une accréditation couvrant un territoire limité au sein de l'État concerné. En général, les consulats généraux offrent la gamme complète des services, y compris les services consulaires. Par exemple, on trouve un consulat général à Los Angeles, à São Paulo ainsi qu'à Shanghai.

Consulats : ces bureaux sont similaires aux consulats généraux. Quoiqu'ils n'offrent pas toute la gamme des services, ils offrent certains services consulaires. On trouve un consulat à Dubaï et à Guadalajara, entre autres.

Agences consulaires : ce sont des bureaux dédiés aux services consulaires situés dans des villes qui ne sont pas des capitales, dans un pays où le Canada a une ambassade ou un haut-commissariat. Par exemple, on trouve des agences consulaires à Acapulco, à Playa del Carmen et à Puerto Vallarta au Mexique.

Consulats dirigés par un consul honoraire : le Canada possède près de 100 points de service dirigés par des personnes qui ont été nommées consuls honoraires par le gouvernement du Canada en vertu de la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Ces bureaux sont situés dans différentes villes, y compris des capitales, et ils fournissent principalement des services consulaires. Par exemple, on trouve un consulat dirigé par un consul honoraire à Milan en Italie, à Asunción au Paraguay et à Douala au Cameroun.